

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 11 janvier 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron.

Absences motivées :

Siège #3 : Madame Solange Tremblay;
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics sont aussi présents.

Résolution 2016-01-001

Ordre du jour

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire

11 janvier 2016

Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de décembre 2015;
4. Comptes à accepter – Décembre 2015;
5. Dépôt de documents :
 1. Chaufferie à la biomasse;
 2. Congrès FQM – Accusé de réception;
 3. MRC de La Matapédia – Baux de villégiature;
 4. Synthèse – Vitalité culturelle;
 5. Contribution – Parc éolien Lac Alfred;
 6. Écosite de La Matapédia;

7. Troupe de théâtre Sébec – Remerciements;
 8. MTQ – Ponts;
 9. Commission de l'équité salariale;
 10. MDDELCC – Accusé de réception – Transport des hydrocarbures;
 11. Inventaire sites contaminés;
 12. MRC de La Matapédia – PGMR – 2016-2020;
 13. Subvention jardins communautaires;
 14. MDDELCC – Redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
 15. Kraft Hockeyville 2016;
 16. Addenda – Services professionnels en ingénierie – Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Plans et devis définitifs;
6. Demande d'appui :
 1. Relève agricole de la vallée – Anti-Gala du GRAV;
 7. Invitation :
 1. Les Fusiliers du St-Laurent;
 8. Urbanisme :
 1. CPTAQ – Dossier monsieur Éric Lefrançois;
 2. CPTAQ – Dossier 9278-5252 Québec inc.;
 9. Règlement 2016-01 – Budget 2016 – Adoption;
 10. Engagements financiers;
 11. Entente piscine d'Amqui;
 12. Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec – Appel de candidatures;
 13. Richard Poirier et Frères;
 14. MAMOT – Compensations tenant lieu de taxes – Remboursement;
 15. Réserve financière des matières résiduelles;
 16. Stage d'intervention en loisir;
 17. Mariage civil :
 1. Monsieur Jocelyn Caron;
 2. Monsieur Yves Labonté;
 18. Planification des travaux prévus en 2016;
 19. Prolongation des services d'aqueduc et d'égout domestique route 132 Est;
 1. Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC);
 2. Règlement d'emprunt – Avis de motion;
 20. Règlement d'emprunt pour la mise à niveau des infrastructures de la route 132 à l'intérieur des travaux du MTQ – Avis de motion;
 21. Taxe d'accise 2014-2018 – Programmation des travaux;
 22. Mise aux normes de l'eau potable – Inventaire archéologique;

23. Règlement d'emprunt 2012-03 – Rues du village – Paiement de factures;
24. Fondation du rein;
25. Statistique Canada – Enquête sur la consommation d'énergie des aréas;
26. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
27. Centre sportif David-Pelletier :
 1. Installation de la télévision et du câble;
 2. Installation du système de caméra;
28. Mandat IDnum – Évaluation du travail de préparation et numérisation préalable des archives;
29. CLÉA – Centre de conditionnement physique;
30. Mandat firme Mallette – Accompagnement;
31. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
32. Période de questions;
33. Prochaine réunion – 1^{er} février 2016;
34. Levée de la séance.

Résolution 2016-01-002

Procès-verbaux

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de décembre 2015 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2016-01-003

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de décembre 2015 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 36 759.60 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	50.00 \$
APSAM	240.33 \$
BELL MEDIA INC.	1 390.42 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	356.48 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	323.94 \$
CLEROBEC	601.19 \$

CONCIERGERIE D'AMQUI	1 810.86 \$
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	2 295.46 \$
DICOM EXPRESS	44.31 \$
DOMPIERRE GILBERT	1 237.50 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	15.74 \$
ÉQUIPEMENTS BELZILE INC.	517.39 \$
ÉQUIPEMENTS SMS	1 170.73 \$
ÉQUIPEMENT SIGMA INC.	1 413.42 \$
FABRIQUE DE SAYABEC	534.17 \$
FALLU SONIA	3.44 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	90.14 \$
GÉNÉRATRICE DRUMMOND	1 198.26 \$
GROUPE PAGES JAUNES	147.29 \$
INTERSPORT AMQUI	45.00 \$
JOURNAL L'ÉCHO SAYABECOIS	75.00 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	177.06 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	30.61 \$
MAISON DES FAMILLES DE LA MATAPÉDIA	50.00 \$
MUNICIPALITÉ DE STE-MARGUERITE-MARIE	41.08 \$
OUELLET JÉRÉMIE	45.00 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	405.43 \$
PELLETIER ANTOINE	92.88 \$
PLOMBERIE-GICLEURS PSP INC.	1 093.20 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	1 011.78 \$
PG SOLUTIONS INC.	6 858.26 \$
REAL HUOT INC.	1 299.95 \$
RESTO CHEZ MYLÈNE	68.43 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	389.58 \$
ROSE CAFE	72.08 \$
SÉCURITE BERGER	376.83 \$
SONIC	6 014.08 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	528.78 \$
SUPERMARCHE BERGER INC.	281.47 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	213.27 \$
MEDIA TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	544.29 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	3 604.47 \$
GRAND TOTAL	36 759.60 \$

Dépôt de documents :

- 5.1. Monsieur Mario Lavoie de la MRC de La Matapédia nous informe par courriel qu'il fera sous peu la réclamation pour la deuxième tranche de la subvention FMV pour les chaufferies à la biomasse.
 - 5.2. La FQM nous a fait parvenir un courriel qui accuse réception de la résolution concernant la demande de changement de date pour le congrès annuel de l'organisation.
 - 5.3. Un communiqué de la MRC de La Matapédia fait le point concernant l'augmentation du loyer des baux de villégiature sur les terres publiques. La MRC avait émis un avis demandant à ce que soit revue à la baisse la valeur de référence du pôle d'Amqui afin qu'il reflète la vraie valeur du marché.
-

- 5.4. Un document synthèse fait un résumé des éléments importants à retenir de la journée d'échanges et de réflexion dans la région de Matapédia et les Plateaux dans le cadre de la tournée Vitalité culturelle : voir autrement les forces de votre communauté.
 - 5.5. En décembre dernier, nous avons reçu le versement (80 %) de la contribution au parc éolien du Lac-Alfred. Pour l'année 2015, le montant reçu était de 24 020 \$; pour l'année 2016, le montant prévu est de 11 894 \$.
 - 5.6. L'ÉcoSite de La Matapédia nous transmet sa politique sur les utilisateurs des écocentres qui sont assujettis à des frais.
 - 5.7. La troupe de théâtre Sebec nous transmet ses remerciements pour notre participation aux représentations des 21 et 28 novembre dernier.
 - 5.8. Le MTQ nous transmet son rapport des ponts situés sur notre réseau routier municipal.
 - 5.9. La Commission de l'équité salariale du Québec rappelle l'obligation de réaliser l'évaluation du maintien de l'équité salariale d'ici le 31 mars 2016.
 - 5.10. Le MDDELCC nous transmet un accusé de réception de notre résolution concernant le transport d'hydrocarbure dans notre région.
 - 5.11. Dépôt de l'inventaire des terrains contaminés pour la municipalité de Sayabec.
 - 5.12. La MRC de la Matapédia nous a envoyé le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.
 - 5.13. Présentation de la subvention GRO1000 qui récompense les collectivités et organismes à but non lucratif pour leurs efforts axés sur la création durable de jardins communautaires, d'espaces verts et d'habitats pour pollinisateurs.
 - 5.14. Présentation du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
 - 5.15. Présentation du concours Kraft Hockeyville 2016 auquel la municipalité désire inscrire le centre sportif David-Pelletier.
 - 5.16. Dépôt de l'addenda 1 pour l'ouverture des soumissions pour les services professionnels en ingénierie dans le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – plans et devis définitif. L'ouverture des soumissions aura lieu le jeudi 28 janvier 2016 à 11 h.
-

Résolution 2016-01-004

**Demande d'appui – Relève
agricole de la vallée – Anti-
Gala**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense au montant de 175 \$ au Groupe de relève agricole

de la Vallée afin de les appuyer dans l'organisation de la soirée d'Anti-Gala qui aura lieu au centre communautaire de Sayabec le vendredi 12 février 2016. Sur un ton humoristique, cet événement permet de souligner certaines situations cocasses vécues par des jeunes de la relève agricole par des remises de prix citrons, mais aussi à souligner leur implication et leur établissement par des prix hommages.

Résolution 2016-01-005

Invitation – Les Fusiliers du St-Laurent

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, au brunch du Commandant des Fusiliers du St-Laurent qui aura lieu à Rimouski au Quartier général des Fusiliers du St-Laurent à compter de 11 h le dimanche 24 janvier 2016. Le cout pour cette activité est de 30 \$ par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-01-006

Urbanisme – CPTAQ – Monsieur Éric Lefrançois

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer la modification apportée par monsieur Éric Lefrançois, au dossier 410538 déposé à la CPTAQ. Par cette modification, monsieur Lefrançois ajoute le lot numéro 4 347 920 d'une superficie de 26.15 hectares aux lots précédemment demandés, soit les lots 4 347 919, 4 347 941 et 4 348 106. La superficie en demande d'aliénation augmente ainsi à 63.75 hectares et le vendeur, monsieur Dany D'Astous ne conserve aucun droit d'aliénation.

Cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

8.2. Une correspondance de la CPTAQ nous informe que la demande de l'entreprise 9278-5252 Québec inc. a été acceptée.

Résolution 2016-01-007

Règlement 2016-01 – Budget 2016 – Adoption

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2016-01

BUDGET 2016 – AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX MULTIPLES DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LA

TARIFICATION POUR LES SERVICES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Sayabec a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux : l'eau, l'assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sayabec a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des prévisions budgétaires implique l'établissement des taux d'imposition, des tarifs et des compensations pour certains services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) permet à la Municipalité de fixer des taux multiples de taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de fixer, pour l'exercice financier 2016, des taux variés de la taxe foncière générale par catégories d'immeubles pour tenir compte de leur variation de valeur;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de pourvoir aux dépenses générales d'administration pour l'exercice financier 2016 et d'ordonner en conséquence la confection d'un rôle général de perception des taxes et des tarifs;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion de ce règlement a été donné à la séance d'ajournement du 7 décembre 2015 par madame Solange Tremblay, conseillère;

CONSIDÉRANT QU' une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du conseil déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement que le règlement 2016-01 soit adopté et que le conseil municipal ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire les dépenses pour l'année financière municipale 2016 pour la gestion des services de l'eau, de l'assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles et à s'approprier les sommes nécessaires, par l'adoption de la résolution 2015-12-399.

ARTICLE 2

Les besoins financiers de la Municipalité en termes de revenus de taxes foncières sont de 1 477 741 \$ pour l'année financière 2016. Afin de combler ces dépenses, voici les taux de taxes variés qui sont fixés :

Voici le tableau concernant le taux de taxe par catégorie d'immeubles :

Catégorie d'immeubles	Taux de la taxe foncière par 100 \$ d'évaluation
Immeubles non résidentiels	1,4393 \$
Immeubles industriels	1,4825 \$
Immeubles de six logements ou plus	1,4165 \$
Immeubles agricoles	1,1423 \$
Immeubles résiduels (taux de base)	1,1423 \$

ARTICLE 3

Le tarif de compensation pour le système d'aqueduc est fixé par immeuble annuellement :

Résidence unifamiliale	224,00 \$ l'unité
Logement	224,00 \$ l'unité
Commerce	224,00 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	224,00 \$ l'unité
Lave-auto manuel	224,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Salon de coiffure dans résidence	112,00 \$ l'unité en supplément du tarif résidence
Commerce effectuant la vente d'eau embouteillée par un branchement à l'aqueduc	224,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Usine de panneaux mélamines	25 697,00 \$ l'unité
Usine de traitement des boues	224,00 \$ l'unité

À la date effective de fourniture du service d'aqueduc, une taxe au compteur sera chargée à tout immeuble commercial et industriel muni d'un compteur d'eau selon des ententes à établir.

ARTICLE 4

Le tarif pour l'assainissement des eaux est fixé par immeuble annuellement :

Résidence unifamiliale	190,00 \$ l'unité
Logement	190,00 \$ l'unité
Commerce	190,00 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	190,00 \$ l'unité

Lave-auto manuel	190,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Salon de coiffure dans résidence	95,00 \$ l'unité en supplément du tarif résidence
Usine de panneaux mélaminés	22 773,00 \$ l'unité
Usine de traitement des boues et traitement des eaux usées d'un site d'entreposage de résidus de bois.	3,07 \$ du mètre cube

À la date effective de fourniture du service d'assainissement des eaux, une taxe au compteur sera chargée à tout immeuble commercial et industriel muni d'un compteur selon des ententes à établir.

ARTICLE 5

Le tarif de compensation pour les matières résiduelles est fixé par immeuble annuellement :

Résidence unifamiliale	225,00 \$ l'unité
Logement	225,00 \$ l'unité
Chalets utilisés comme résidences	225,00 \$ l'unité
Commerce	225,00 \$ l'unité
Commerce ayant une collecte hebdomadaire de déchets solides annuellement	450,00 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	225,00 \$ l'unité
Chalets saisonniers (été)	112,50 \$ l'unité
Pour les commerces désirant bénéficier de collectes supplémentaires, il en coûtera 50 \$ par collecte ajoutée.	

ARTICLE 6

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 11 JANVIER 2016

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier

Résolution 2016-01-008

Engagements financiers

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, il soit obligatoire de faire une demande d'engagement financier au service administratif de la Municipalité pour toutes dépenses effectuées chez un fournisseur que ce dernier soit local, régional ou provincial.

Résolution 2016-01-009

Entente piscine d'Amqui

CONSIDÉRANT QU' un accord de principe est intervenu entre les représentants de la MRC de La Matapédia et ceux de la Ville d'Amqui pour le renouvellement, pour la période de 2016 à 2020 inclusivement, du protocole d'entente sur la participation financière des municipalités de la MRC de la Matapédia au déficit d'opération de la piscine d'Amqui, équipement reconnu à caractère supralocal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal que la municipalité de Sayabec :

1. Approuve les termes du protocole d'entente sur la participation financière des municipalités de la MRC de la Matapédia au déficit d'opération de la piscine d'Amqui, équipement reconnu à caractère supralocal pour la période de 2016 et 2020 inclusivement;
2. Autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la municipalité.

Résolution 2016-01-010

Médaille du Lieutenant-gouverneur

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de proposer la candidature de madame Ginette Lemieux comme nominée dans le cadre du programme de Distinctions honorifiques : volet personne âgée de 65 ans et plus. La soumission des candidatures doit se faire avant le 15 février 2016.

Résolution 2016-01-011

Entreprise Richard Poirier et frères électrique Ltée

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer le projet des entreprises Richard Poirier et frères électrique Ltée et Téchéol soumis dans le cadre du projet collectif de développement durable de l'Écoterritoire habité de La Matapédia.

Le conseil municipal tient à rappeler l'importance d'obtenir toutes les autorisations nécessaires afin de s'assurer que le projet respecte la réglementation municipale en vigueur en matière d'urbanisme.

Résolution 2016-01-012

Compensation tenant lieu de taxes – Remboursement

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu

unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le remboursement d'une somme de 4 613 \$ au ministre des Finances. Ce montant représente un trop-perçu reçu lors du versement provisoire des bonifications 2013.

Résolution 2016-01-013

**Réserve financière des
matières résiduelles**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de transférer les remboursements reçus dans le cadre de la mise en place de la collecte à trois voies à la réserve financière des matières résiduelles. La somme de 7 061.71 \$ provient d'un remboursement d'un trop payé pour l'achat de bacs bruns (4 315.71 \$) et d'un trop payé sur l'estimation des quotes-parts pour les matières organiques pour l'année 2015 (2 746 \$).

Résolution 2016-01-014

Stage d'intervention en loisir

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de stage de madame Catherine Gendron, étudiante en technique d'intervention en loisir. Le stage de madame Gendron sera effectué à l'automne 2016 pour une durée de quinze (15) semaines et la stagiaire sera sous la supervision de madame Vanessa Fillion, coordonnatrice aux loisirs à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-01-015

**Demande de désignation à
titre de célébrant pour un
mariage civil ou une union
civile – Monsieur Jocelyn
Caron**

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) de *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QUE il est dans l'intérêt de la Municipalité de Sayabec que monsieur Jocelyn Caron, conseiller, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de :

- Demander à la ministre de la Justice de désigner monsieur Jocelyn Caron, conseiller de la Municipalité de Sayabec, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;
- Transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Justice.

Résolution 2016-01-016

Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile – Monsieur Yves Labonté

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) de *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QUE il est dans l'intérêt de la Municipalité de Sayabec que monsieur Yves Labonté, conseiller, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de :

- Demander à la ministre de la Justice de désigner monsieur Yves Labonté, conseiller de la Municipalité de Sayabec, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;
- Transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Justice.

18. Ce point est remis à une séance ultérieure.

19.1. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux membres du conseil les documents concernant la demande de financement au Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC) du MAMOT dans le cadre du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique sur la route 132 Est.

Résolution 2016-01-017

Règlement d'emprunt – Avis de motion

Monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement d'emprunt pour les travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique sur la route 132 Est.

Résolution 2016-01-018

Règlement d'emprunt – Avis de motion

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement d'emprunt pour la mise à niveau des infrastructures de la route 132 à l'intérieur des travaux du MTQ.

-
-
21. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux membres du conseil une correspondance de MAMOT les informant que la programmation des travaux présentée en octobre dernier a été acceptée et que la municipalité recevra un montant de 180 514 \$ en provenance de la TECQ 2014-2018.
 22. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, présente aux membres du conseil le document produit par Ruralys concernant l'inventaire archéologique réalisé à l'automne 2015 dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.
-
-

Résolution 2016-01-019

Règlement 2012-03 – Rues du village – Paiement de factures

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 285300 au cout total de 2 405.18 \$, taxes incluses, à l'entreprise Maurice Bélanger paysagiste inc. pour des travaux effectués sur les rues de l'Église et Keable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 2 196.24 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2012-03. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 208.94 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-01-020

Fondation canadienne du rein

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser

la Fondation canadienne du rein à effectuer du porte-à-porte sur le territoire de la municipalité afin de recueillir des dons qui permettront de soutenir les personnes atteintes de maladies rénales et de financer plusieurs projets de recherche en néphrologie.

Résolution 2016-01-021

**Statistique Canada – Enquête
sur la consommation
d'énergie des arénas**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, à remplir l'*Enquête sur la consommation d'énergie des arénas 2014* et d'ensuite transmettre le tout à Statistique Canada.

26. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose au conseil municipal les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

Résolution 2016-01-022

**Centre sportif David-
Pelletier – Télévision et
service de câble**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'installation de téléviseurs au centre sportif David-Pelletier ainsi qu'au centre de conditionnement physique. Ces téléviseurs seront branchés à un service de câblodistribution identifié ultérieurement.

Résolution 2016-01-023

**Centre sportif David-
Pelletier – Caméras de
surveillance**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la soumission de l'entreprise Alarmes 911 Rimouski inc. du 4 novembre dernier concernant l'installation d'un système de caméras de surveillance au centre sportif David-Pelletier. La soumission, au montant de 1 450 \$, plus les taxes applicables, comprend :

- 1 x Enregistreur Speco Hybride D8VT2TB;
- 2 x Caméras intérieur/extérieur Nn DFIR avec IR;
- 1 x Boîtier d'alimentation 4 Canaux Enforcer 12v;
- 1 x Parasurtenseur avec batterie d'urgence UPS 900va;
- 4 x Connecteurs vidéo;
- 2 x Affiches « Surveillance par caméra »;
- Quincaillerie (attaches, câbles, connecteurs divers, etc.).

À ce montant, s'ajoute la main d'œuvre installation, programmation et transport au montant de 125,95 \$/heure, plus taxes, pour deux (2)

techniciens. L'entreprise prévoit entre 8 et 12 heures de main d'œuvre.

Résolution 2016-01-024

Archives – Mandat à l'entreprise IDnum

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer à l'entreprise IDnum le mandat pour l'évaluation de préparation et de numérisation préalable des archives de la Municipalité de Sayabec. La soumission pour cette première phase de travail se détaille comme suit :

<u>Description</u>	<u>Cout</u>
Dans les locaux de la municipalité pour évaluation : évaluation du matériel conservé en archives et des outils de gestion des documents : <ul style="list-style-type: none">• politique de gestion des documents de la municipalité;• cadre de classification;• calendrier de conservation des documents; Recommandation sur la préparation à exécuter; Analyse et recommandation sur la mise en place du cadre de classification; Dépôt d'un rapport sommaire. Estimé à 7 heures de travail en services-conseils	420 \$ + frais de déplacement

Résolution 2016-01-025

CLÉA – Centre de conditionnement

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Comité local de l'Éducation des Adultes à utiliser le centre de conditionnement physique situé au 7, rue Lacroix les lundis et mercredis de 9 h à 10 h 30 du 25 janvier 2016 au 2 mars 2016 afin de dispenser une formation en entraînement physique.

Le CLÉA est responsable de l'embauche du formateur et remettra une somme de 96 \$ à la Municipalité de Sayabec pour couvrir les frais d'entretien ménager.

Une entente de collaboration sera signée entre les parties.

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, se retire des discussions et de la prise de décision pour le point suivant.

Résolution 2016-01-026

**Analyse organisationnelle –
Mandat firme Mallette –
Accompagnement**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat à la firme Mallette pour l'accompagnement suite au diagnostic de gestion et de l'analyse organisationnelle de la Municipalité de Sayabec. L'accompagnement d'une durée d'environ 50 h se définit comme suit :

- Élaboration d'un plan d'action intégrateur regroupant l'ensemble des recommandations découlant du rapport de diagnostic express de gestion et de la dynamique organisationnelle et suivi du degré de réalisation des actions auprès du conseil municipal;
- Présence sur place et accompagnement dans l'action des dirigeants;
- Support à la mise en place des outils, des procédures, des politiques de gestion requises en lien avec les éléments énoncés du plan d'action intégrateur;
- Production d'un rapport au conseil municipal sur la réalisation de la phase d'accompagnement, du degré de réalisation du plan d'action et recommandation des suites à donner le cas échéant;

Échéancier:

- Début : semaine du 11 janvier 2016 à raison d'une présence de 7 heures/semaine (à confirmer selon les disponibilités des dirigeants)
- Fin: semaine du 29 février 2016

- Estimation budgétaire:

Honoraires:	6 500.00 \$
Déplacements:	249.20 \$
Secrétariat:	<u>225.00 \$</u>

TOTAL : 6 974.20 \$ (plus les taxes applicables)

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, réintègre la réunion.

Période de questions :

1. Monsieur Michel Durette dépose une lettre au conseil municipal et demande à obtenir une réponse rapidement.
2. On se questionne sur les raisons pour lesquelles l'étude archéologique a été réalisée.
3. Travaux route 132 Est : On se demande où sortira l'égout pluvial du côté est.
4. Mallette : On se questionne sur les objectifs du mandat.
5. Carte à la piscine d'Amqui – Le prix est le même pour les résidents de

Sayabec et ceux d'Amqui.

6. On demande le rétablissement de la structure de la rue devant l'Église telle qu'elle était avant les travaux réalisés par le MTQ.
 7. On soulève le fait que les luminaires à l'entrée de la route Pouliot ne sont pas réparés.
 8. Concernant l'éclairage des voies publiques au DEL, le conseil rappelle aux citoyens que les lumières seront changées selon les besoins et les réparations.
 9. Le camion de matières résiduelles doit-il s'arrêter aux endroits où des résidus tombent sur les voies publiques?
-
-

Résolution 2016-01-027

Levée de la séance

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 25.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier